



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du MERCREDI 5 AVRIL 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 10
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE

Le: 21 AVR. 2017

Et: 21 AVR. 2017

Publication ou notification du:
21 AVR. 2017

L'an 2017, le 5 Avril à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, en l'absence de Monsieur BAZIN Arnaud, sous la présidence de Madame GROUX Nathalie, Vice-Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 27/03/2017.

Présents : Titulaires : (9) Mme GROUX, MM. FOIREST, BENITEZ, ANTY, LAZARUS, BOUCHEZ, CHARPENTIER, PIALOT, BOURCIGAU.

Absents excusés pouvoir (1) : M. DUHAMEL représenté par Mme LOVINSKY

2017 - 06 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Madame la Vice-Présidente rappelle au Syndicat que conformément :

- à l'article 11 de la loi 95-127 du 8 Février 1995,
- à la circulaire C95014 du 22 Février 1995 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- à la circulaire C96065 du 18 avril 1996 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

Il lui est fait désormais obligation de dresser un bilan annuel des acquisitions et cession immobilières effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le Compte Administratif.

Compte tenu du fait qu'aucune mutation n'a été enregistrée pendant l'exercice 2016, Madame la Vice-Présidente propose au Comité d'y apporter la mention « néant ».

Le Comité Syndical,

Après l'exposé qui précède,

Délibère et décide à L'**UNANIMITE**

D'approuver le tableau d'état des acquisitions et cessions immobilières joint à la présente délibération revêtu de la mention « néant », ledit état figurant en annexe du compte administratif 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé pour copie conforme :

La Vice-Présidente

Nathalie GROUX